

19.02.2014 - 09:07 Uhr

L'aide au suicide est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes

Bern (ots) -

Les femmes demandent plus souvent que les hommes à être accompagnées vers la mort par des organisations d'aide au suicide. De même, les personnes qui vivent seules et qui ont un bon niveau d'instruction sollicitent plus largement que la moyenne un accompagnement au suicide. Tels sont les constats d'une étude soutenue par le Fonds national suisse (FNS).

En Suisse, l'aide au suicide désintéressée est légale. Dans ce pays, les médecins ont le droit d'apporter un soutien aux patient-e-s qui n'ont aucun espoir de guérison et dont les souffrances deviennent intolérables. Les opposant-e-s à l'accompagnement au suicide redoutent qu'avec le temps, le seuil d'inhibition ne s'abaisse et même que des groupes de population vulnérables ne soient incités à préparer ainsi la fin de leur existence. Des chercheuses et chercheurs entourant Matthias Egger, de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne, ont étudié si ces craintes étaient fondées.

1301 cas

Les organisations d'assistance Exit Deutsche Schweiz, Exit Suisse Romande et Dignitas ont transmis à l'Office fédéral de la statistique des indications anonymisées relatives aux 1301 cas au total où elles ont apporté une aide au suicide entre 2003 et 2008 à des personnes résidant en Suisse. Les chercheurs ont connecté ces indications avec les données de la Swiss National Cohort - une étude de cohorte de la population suisse qui repose sur des données tirées des recensements de la population et rendues anonymes. Ils ont ainsi pu découvrir où ces personnes habitaient, quel était leur degré d'instruction, si elles vivaient seules ou si elles avaient des enfants.

L'étude, qui vient d'être publiée (*), montre que l'aide au suicide est nettement plus fréquente chez les femmes que chez les hommes (740 femmes contre 561 hommes). La proportion de femmes est plus élevée même si l'on tient compte du fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Les personnes vivant seules et divorcées se font davantage accompagner au suicide que les personnes mariées et les personnes socialement intégrées. Les individus relativement jeunes avec enfants sollicitent l'aide au suicide plus rarement que les personnes sans enfants; en revanche, chez les personnes plus âgées, les enfants ne semblent plus être un facteur de protection. "Les résultats donnent à penser qu'il pourrait effectivement y avoir des groupes de population vulnérables", déclare Matthias Egger. "L'isolement sociale et la solitude sont connues comme étant des facteurs de risque pour un suicide non accompagné, ce qui vaut sans doute aussi pour le suicide assisté."

Dans les régions aisées

Mais l'étude révèle par ailleurs que l'accompagnement au suicide est également plus fréquent qu'en moyenne chez les individus ayant un meilleur degré d'instruction, dans les zones urbaines et dans les régions aisées. "Ces observations s'opposent à la théorie selon laquelle la pression sur les personnes socialement plus faibles suscite une extension de l'aide au suicide", déclare Matthias Egger. «Bien entendu, il est également possible que des personnes instruites et financièrement aisées puissent être isolées et solitaires.» Il se peut également que des personnes éduquées et nanties aient un accès plus facile à l'aide au suicide - par exemple pour des raisons financières.

Pour 1093 suicides accompagnés sur 1301, les chercheurs disposaient d'indications supplémentaires concernant la maladie des personnes qui avaient sollicité l'aide au suicide. Dans presque la moitié des cas, il s'agissait de cancers. La proportion de personnes souffrant de maladies nerveuses dégénératives incurables telles que la sclérose en plaque, la maladie de Parkinson ou la sclérose latérale amyotrophique (SLA) était particulièrement élevée.

Regarder de plus près

Dans près de 200 des 1301 cas signalés, l'acte de décès officiel ne comportait aucune indication quant à la maladie mortelle dont la personne concernée était atteinte au moment de son suicide accompagné. Les chercheurs recommandent d'établir un registre où les organisations d'aide au suicide seraient obligées d'inscrire des données anonymisées. "Pour un sujet aussi délicat, l'Etat devrait regarder les choses de plus près", déclare Matthias Egger.

(*) Nicole Steck, Christoph Junker, Maud Maessen, Thomas Reisch, Marcel Zwahlen, and Matthias Egger for the Swiss National Cohort (2014). Suicide assisted by Right-to-Die Associations: Population based cohort study. International Journal of Epidemiology online. doi: 10.1093/ije/dyu010 (Pour les journalistes, disponible sous forme de fichier PDF auprès du FNS: com@snf.ch)

Contact:

Prof. Dr Matthias Egger
Institut de médecine sociale et préventive
Université de Berne
Finkenhubelweg 11
3012 Berne

Tél.: +41 79 239 97 17
E-mail: egger@ispm.unibe.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100751443> abgerufen werden.